

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2022

DÉCISIONS

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le conseil municipal.

Décision n° 18 - attribution d'un marché public pour des prestations de fabrication et de livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et le restaurant de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Décision n° 19 - affermissement de l'option et avenant n°1 relatifs au marché des travaux de soutènement par ACROSOL sur la route de Freydure attribuée à l'entreprise FGS travaux spéciaux.

Décision n° 20 - attribution du marché public relatif à la démolition d'un bâtiment et l'aménagement d'un parking paysager situé grand rue – lot 2 : démolition partielle de la grange avec conservation d'un local pour un montant de 34 911 .90 € HT.

DÉLIBÉRATIONS

Date d'enregistrement des délibérations au contrôle de légalité : 12 septembre 2022

Nombre d'élus susceptibles de participer aux votes : 17

- **Délibération 62** - modification tarification sociale dans les cantines scolaires (suite à modification à compter du 1^{er} août 2022).

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le 08 septembre 2022 par les membres du Conseil municipal.

La secrétaire de séance

Le Maire

Agnès DARBON

Pierre LAMBERT